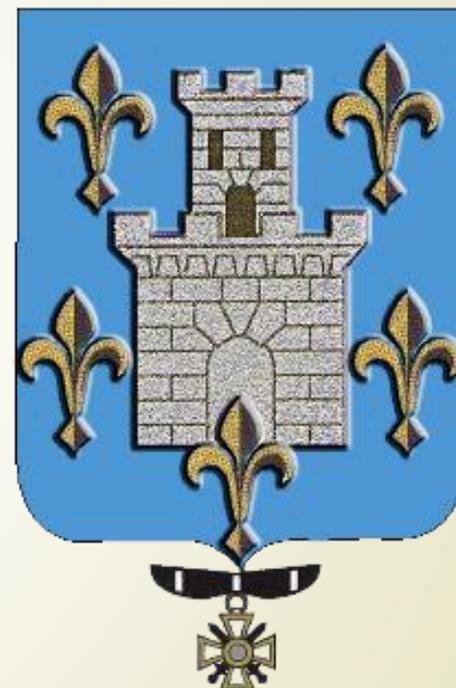


COMMUNE DE VERBERIE

1

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

www.ville-verberie.fr



Sommaire

2

Préambule	page 3
I – Principales mesures de la Loi de Finances 2025 concernant les collectivités locales	page 4
II – Les comptes de la commune et leur évolution depuis 2022	
1) Les comptes	page 8
2) La dette	page 17
3) La fiscalité	page 20
III – Les perspectives pour l’année 2025 et grandes orientations de la commune	
1) Les objectifs généraux	page 21
2) L’évolution des sections de fonctionnement et d’investissement	page 22
3) La section de fonctionnement	page 23
4) La section d’investissement	page 37
IV – La commune au sein de l’ARC	page 41
Glossaire	page 42

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes de 3 500 habitants et plus. Le DOB constitue une formalité substantielle qui a pour objet de préparer l'examen du budget prévisionnel. Il doit comporter :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette,
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

En application de l'ordonnance du 25 mars 2020, le DOB de la ville de Verberie est proposée 1 mois avant l'adoption du Budget Primitif.

Ce rapport, qui est mis à la disposition du public à partir du site internet de la mairie, donne lieu à un débat au sein du conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2025 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

La Loi de Finances pour 2025 a été construite dans un contexte de Finances Publiques très dégradées qui contraignent le gouvernement à prendre des mesures fortes visant à redresser la situation avec notamment une mise à contribution des collectivités locales.

Les principales mesures de la LF 2025 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

► Mise en place d'une participation des collectivités locales au redressement des Finances Publique par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) :

Le DILICO prévoit une contribution de 1 milliard d'euros en 2025 de 2 099 collectivités qui seront impactées en fonction d'un indice synthétique calculé à partir d'indicateurs de richesse (potentiel fiscal, revenus par habitant...). Il est prévu que les collectivités contributrices à ce fonds se verront reverser 90% de leur contribution en trois tiers sur les années N+1, N+2 et N+3.

► Gel des fractions de TVA reversées aux collectivités :

Les deux fractions de TVA versées par l'Etat aux EPCI en remplacement de la Taxe d'habitation supprimée en 2021 et de la CVAE supprimée en 2023 pour les EPCI étaient jusqu'à présent versées à titre prévisionnel pour l'année N, sur la base d'une estimation de la TVA inscrite dans la Loi de Finances. Cette estimation faisait l'objet d'un réajustement en cours d'année N, souvent lors du projet de loi de finances (PLF), avec une régularisation définitive l'année suivante.

Désormais, la TVA sera versée en année N sur la base du produit perçu par l'État en N-1. Cette mesure entraîne donc une "année blanche" en 2025. Ce dispositif correspond à un effort de 1,2 Milliard d'euros pour les collectivités en 2025 qui renonceront de fait à une croissance de TVA de +2,2%.

■ Augmentation de 150 M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) financée par une minoration à due concurrence de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

■ Baisse des dotations de soutien à l'investissement de l'Etat :

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros contre 570 millions d'euros en 2024.

Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR): maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros.

■ Réduction du fonds vert :

Le fonds vert, destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique, est réduit à 1,115 milliards d'euros en 2025 contre 2,5 milliards d'euros en 2024 et 2 milliards en 2023.

► Hausse des cotisations à la CNRACL :

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux de 34,65 % en 2025, jusqu'à 43,65 % à partir de 2028. Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL, 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectivités et demeure pérenne dans le temps.

► Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 :

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En novembre 2024, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à + 1,7%.

Il faut remonter à 2009, 2019 et 2021 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%. Pour mémoire, en 2022, elle était de + 3,4%, 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024.

Il convient de rappeler que la revalorisation forfaitaire des bases s'applique à la taxe foncière, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la cotisation foncière des entreprises.

Depuis 2019, cette revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

► Budgets verts :

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la Loi de Finances a prévu dès 2024 que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront obligatoirement comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette mesure obligatoire partiellement appliquée en 2024 compte tenu du retard de parution des décrets d'application est reconduite en 2025.

L'état doit être annexé au compte administratif ou au compte financier unique de l'exercice 2025. Cette annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret.

► Dettes vertes :

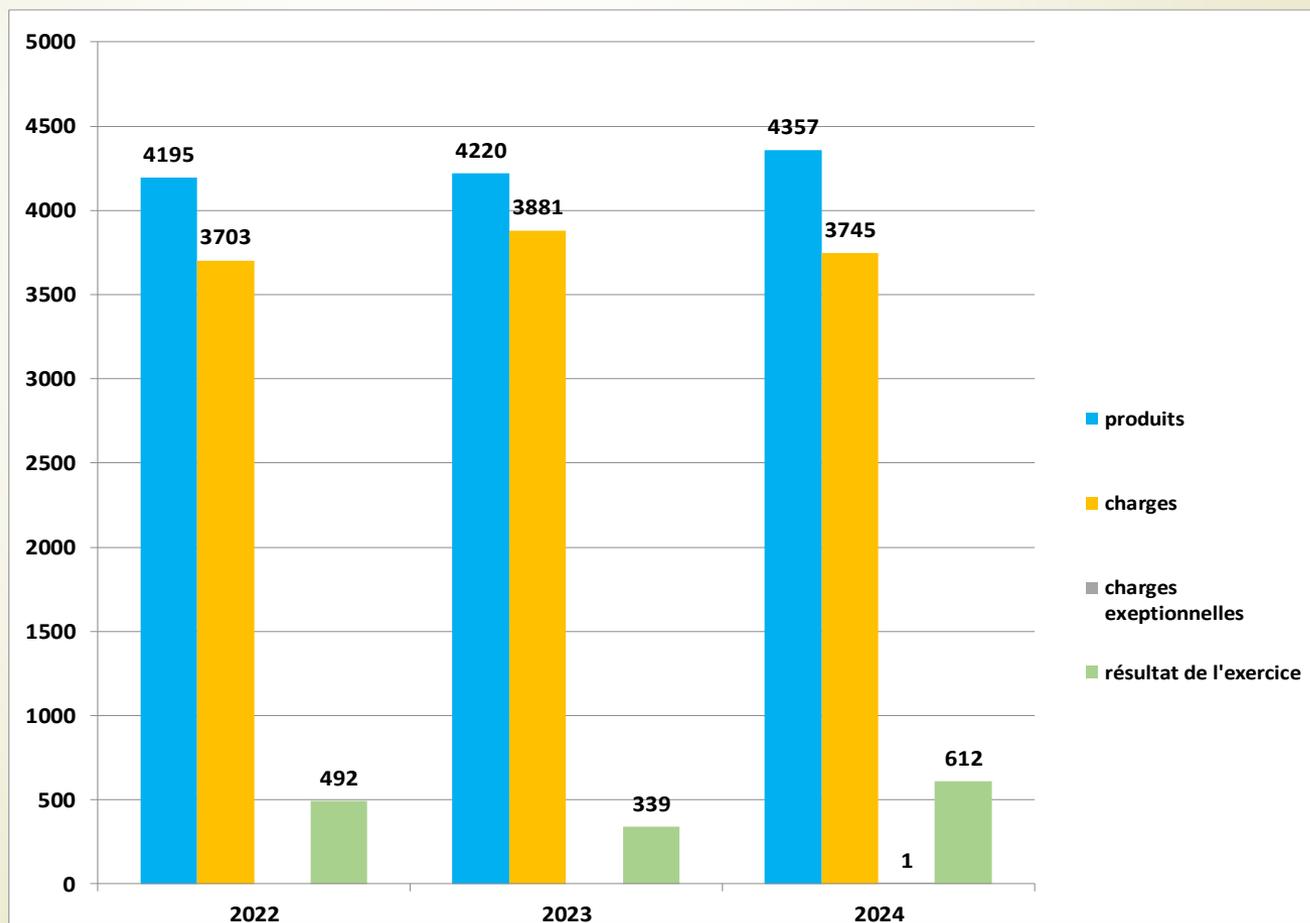
Instauré en Loi de Finances 2024, la dette verte doit permettre aux collectivités territoriales d'identifier la dette qui finance leurs investissements verts. Son instauration, facultative, aidera les collectivités à investir dans leur transition écologique.

II – Les comptes de la commune et leur évolution depuis 2022

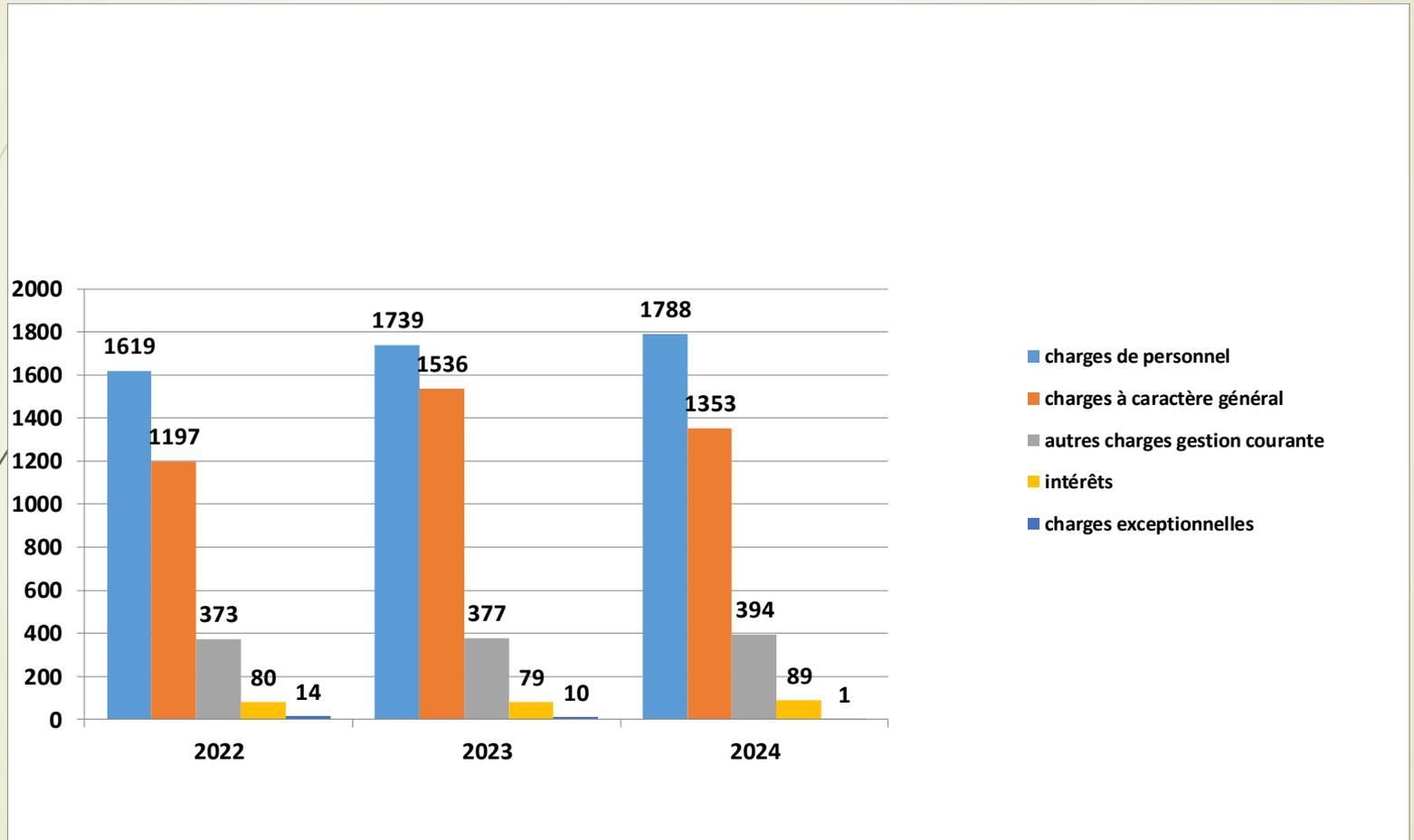
8

1) Les comptes

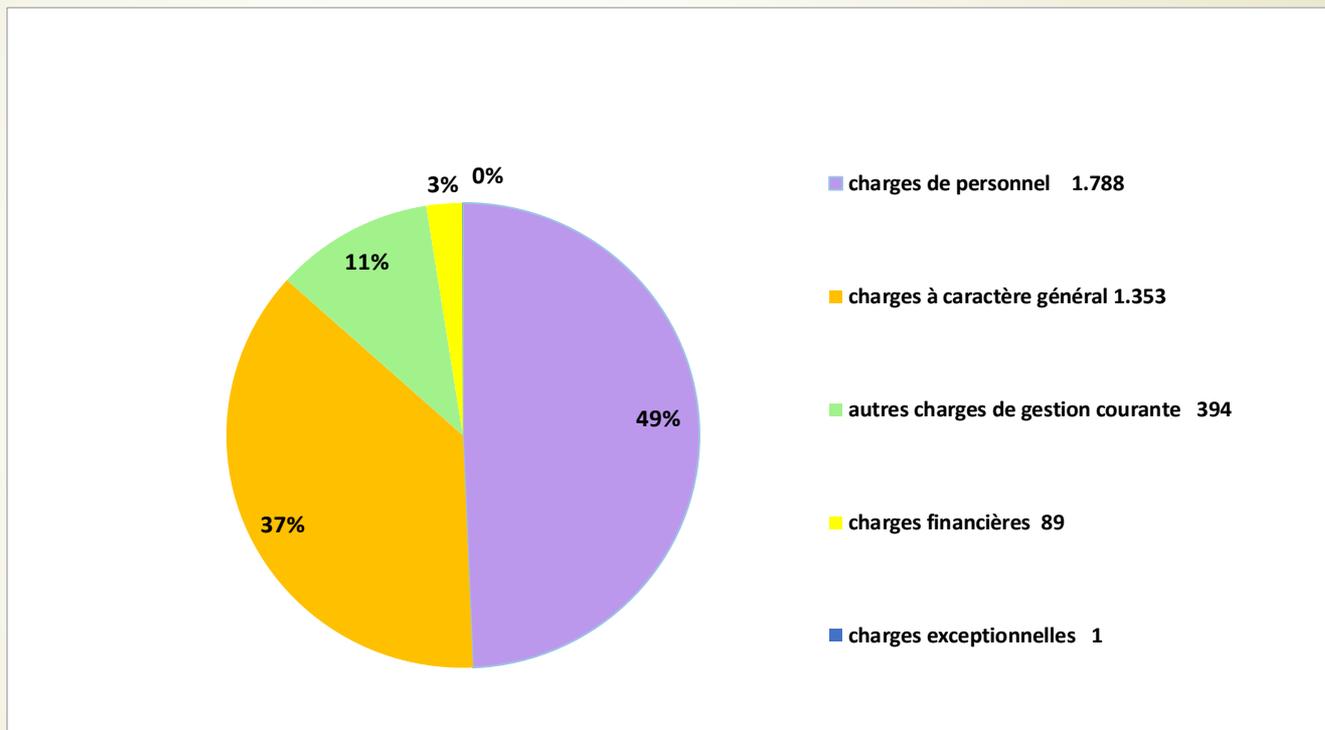
Évolution de la section de fonctionnement – hors reprise du résultat antérieur reporté (en K €)



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en K€)

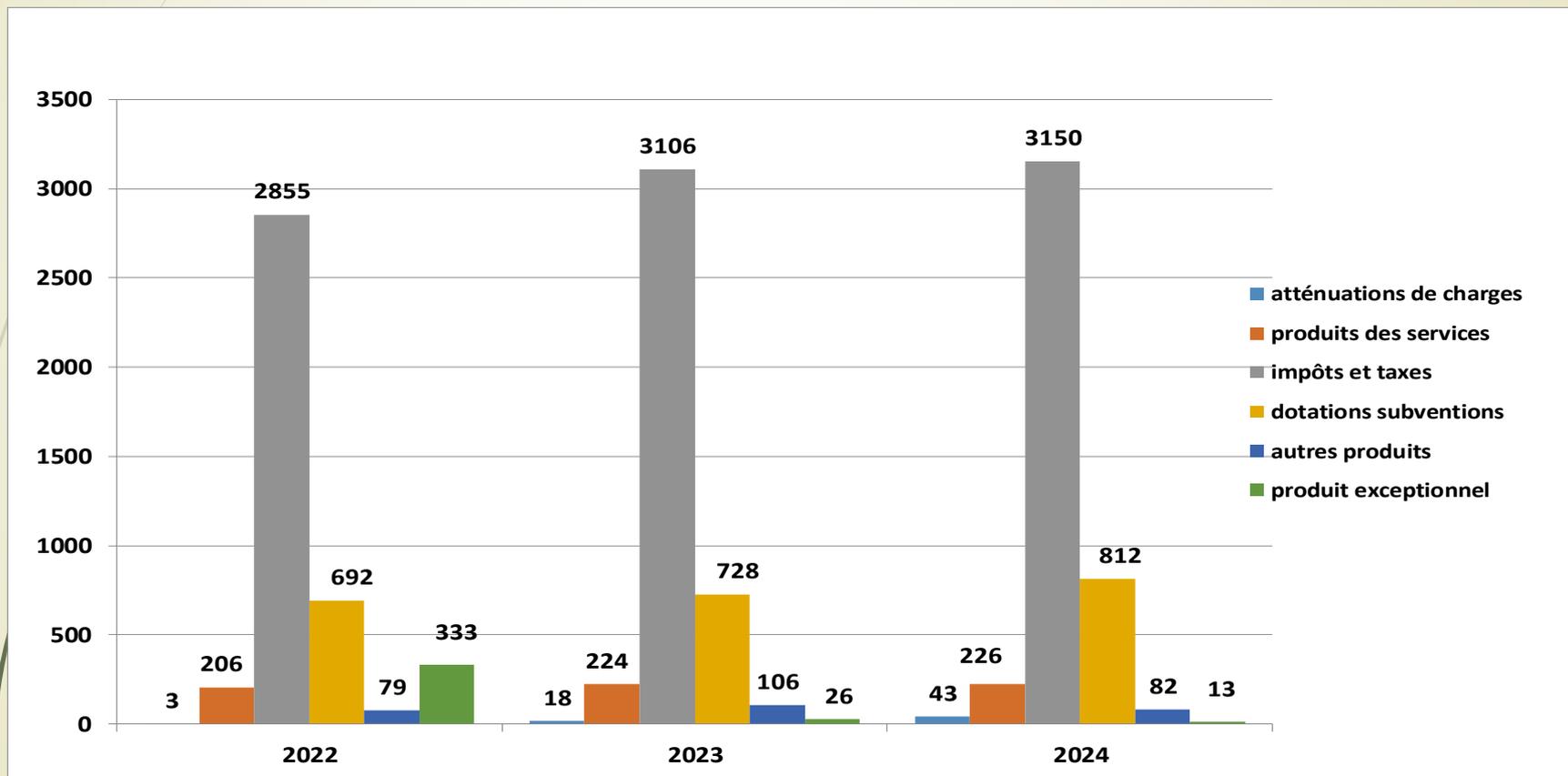


Répartition des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2024 (en K€)

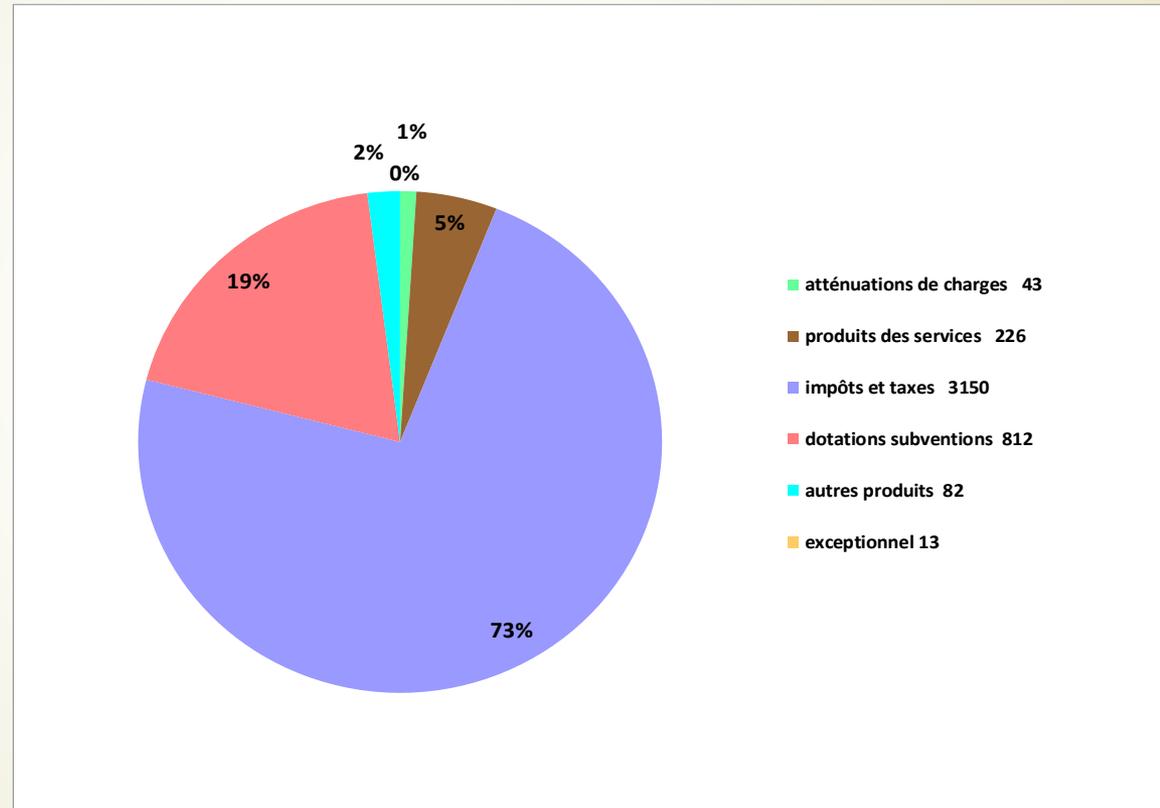


Les charges exceptionnelles correspondent à des titres annulés.

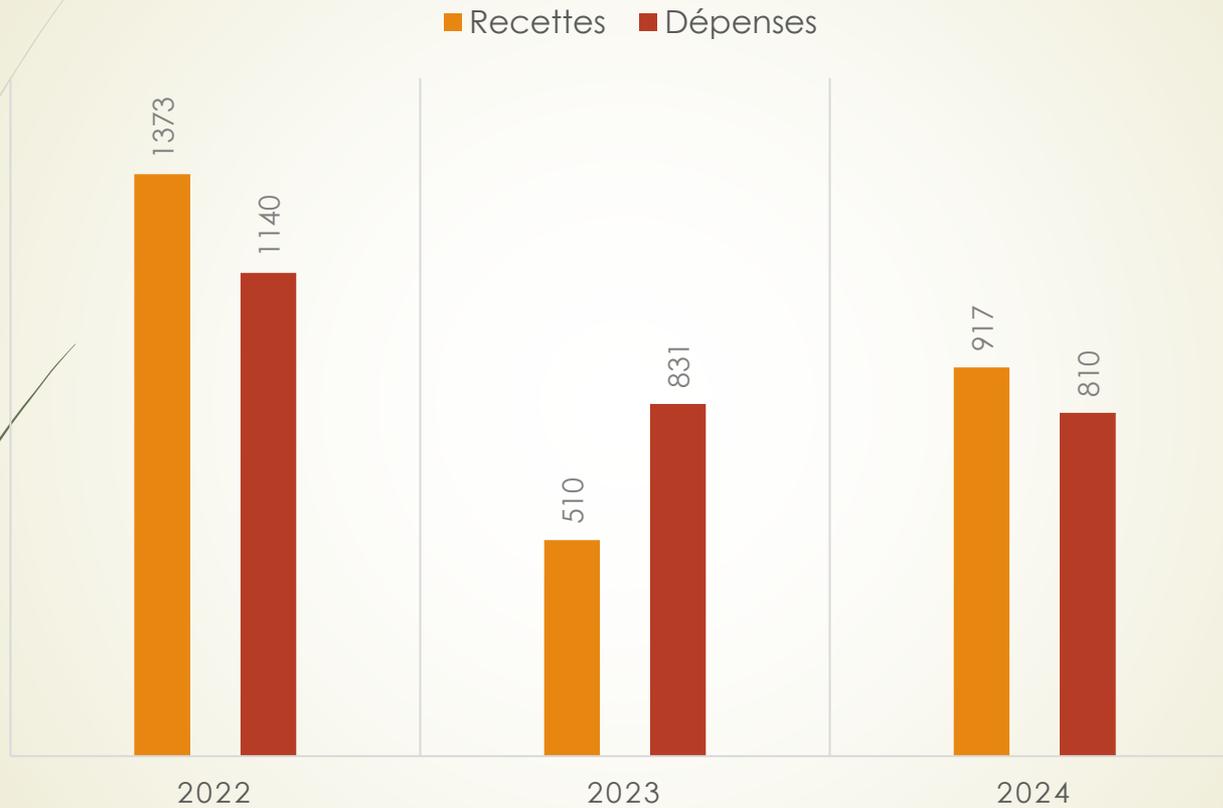
Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en K €)



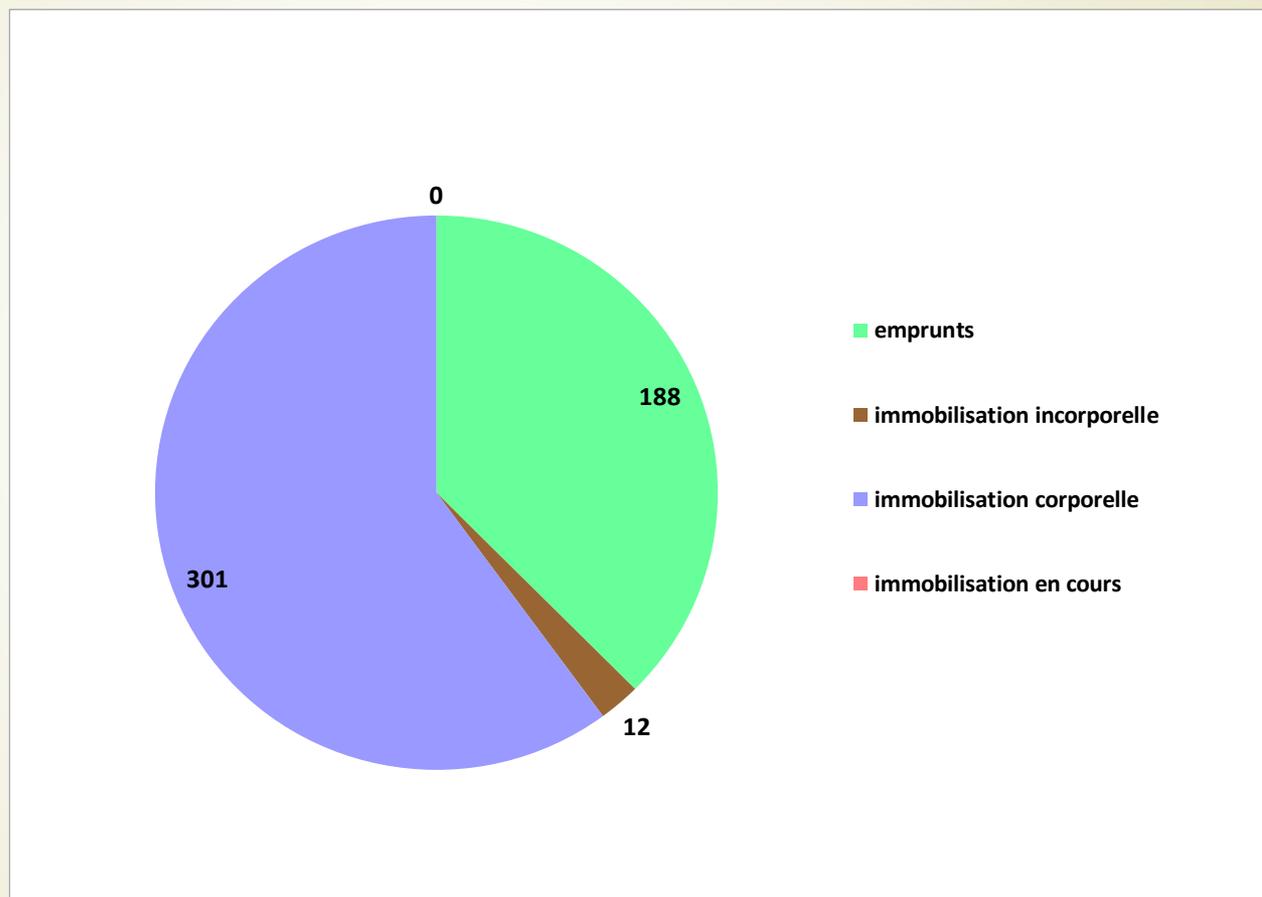
Répartition des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 (en K €)



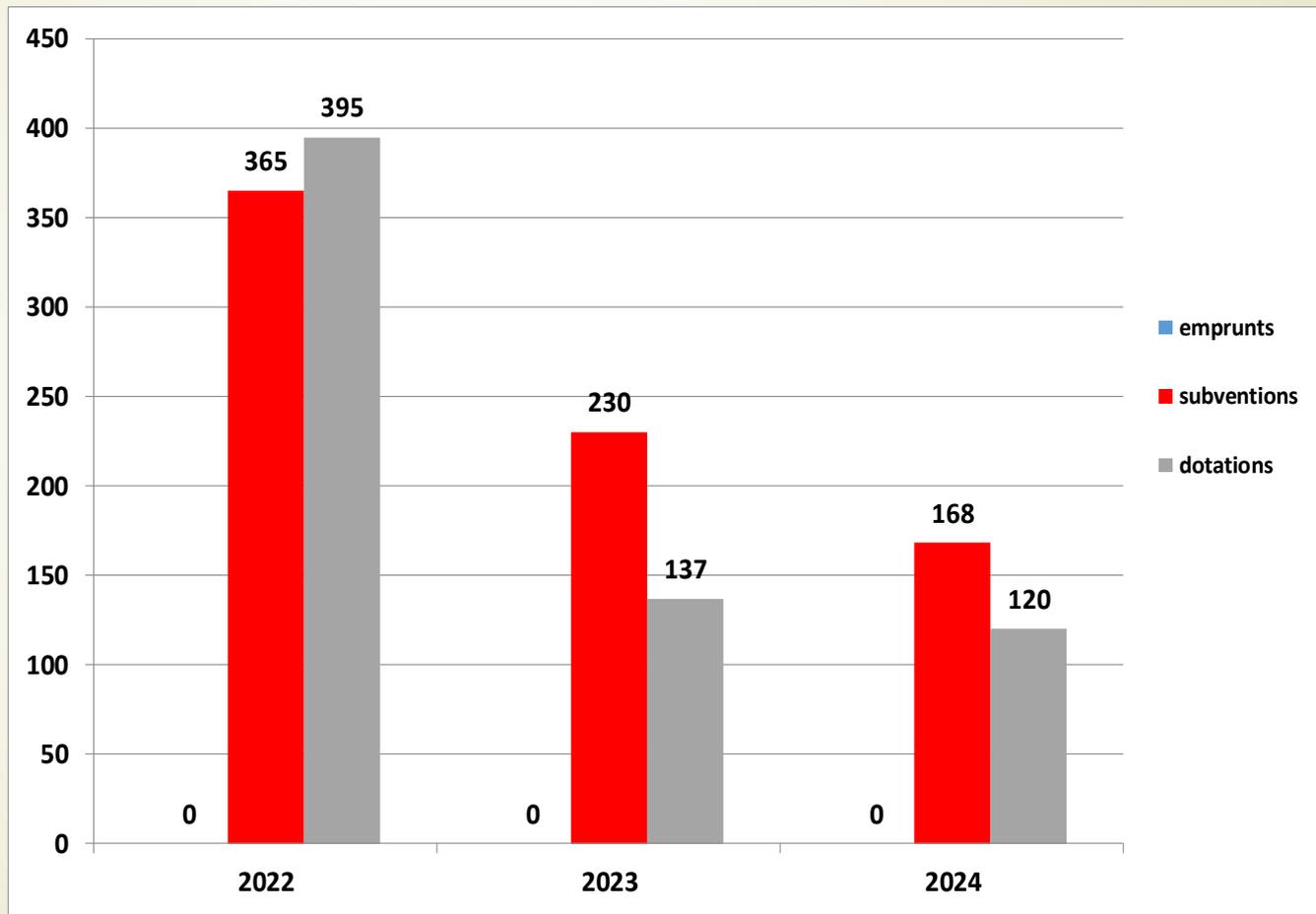
Évolution de la section d'investissement (opérations réelles en K €)



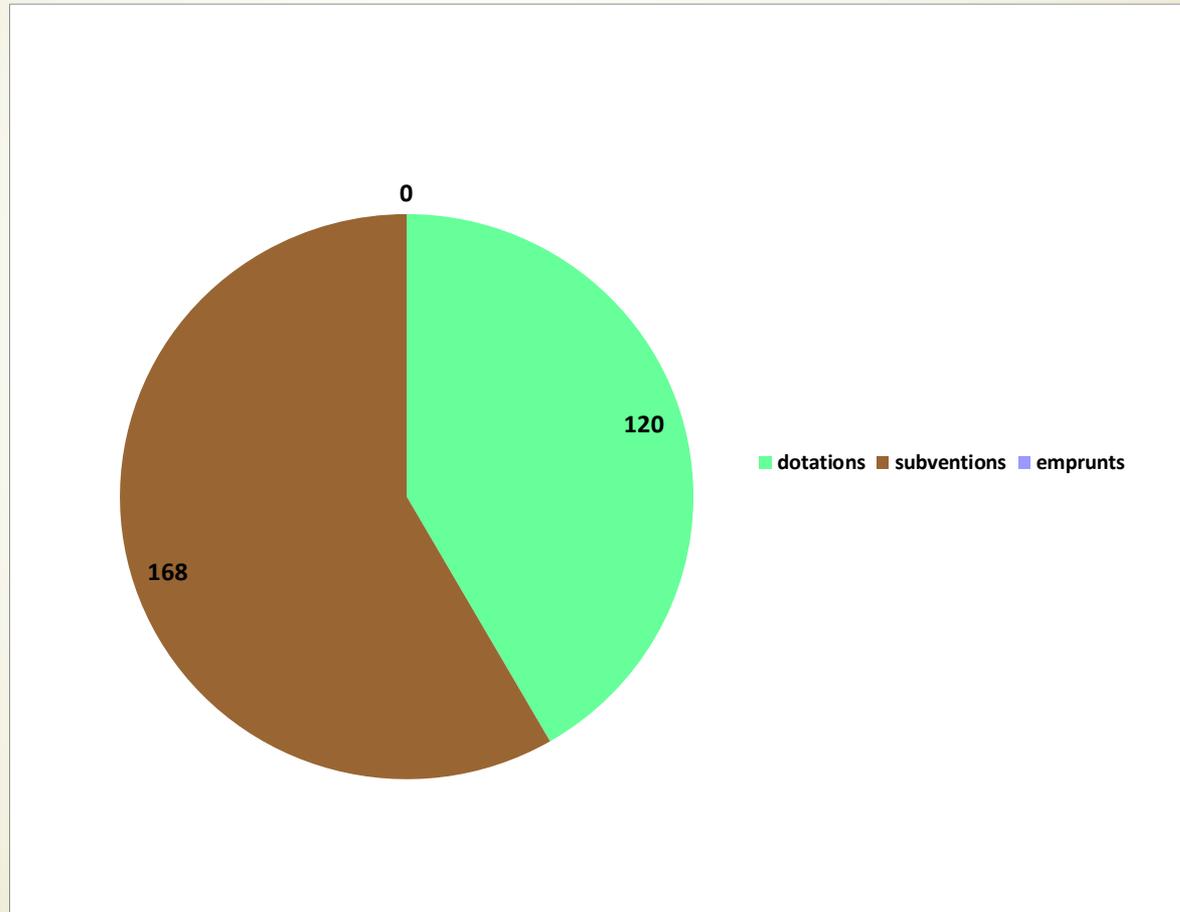
Répartition des dépenses réelles d'investissement de l'année 2024 (en K €)



Évolution des recettes réelles d'investissement (en K €)



Répartition des recettes réelles d'investissement de l'année 2024 (en K €)



2) La dette

La dette dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 2 365 719,21 € est composée des emprunts suivants :

- 7 prêts à taux fixes compris entre 0,83 % et 5,51 %,
- 2 prêts sans intérêt souscrits auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- 1 prêt à taux variables dont :
 - 1 prêt indexé sur le livret A + 1 %,

Malgré certains prêts qui ont un taux élevé, ces prêts ne sont pas renégociables compte tenu des pénalités prévues dans les contrats.

Remarque : Le remboursement du financement de la mairie ne figure pas dans la dette mais pèse sur la section de fonctionnement pour un montant annuel de 101 880,96€ imputé sur le compte 6132.

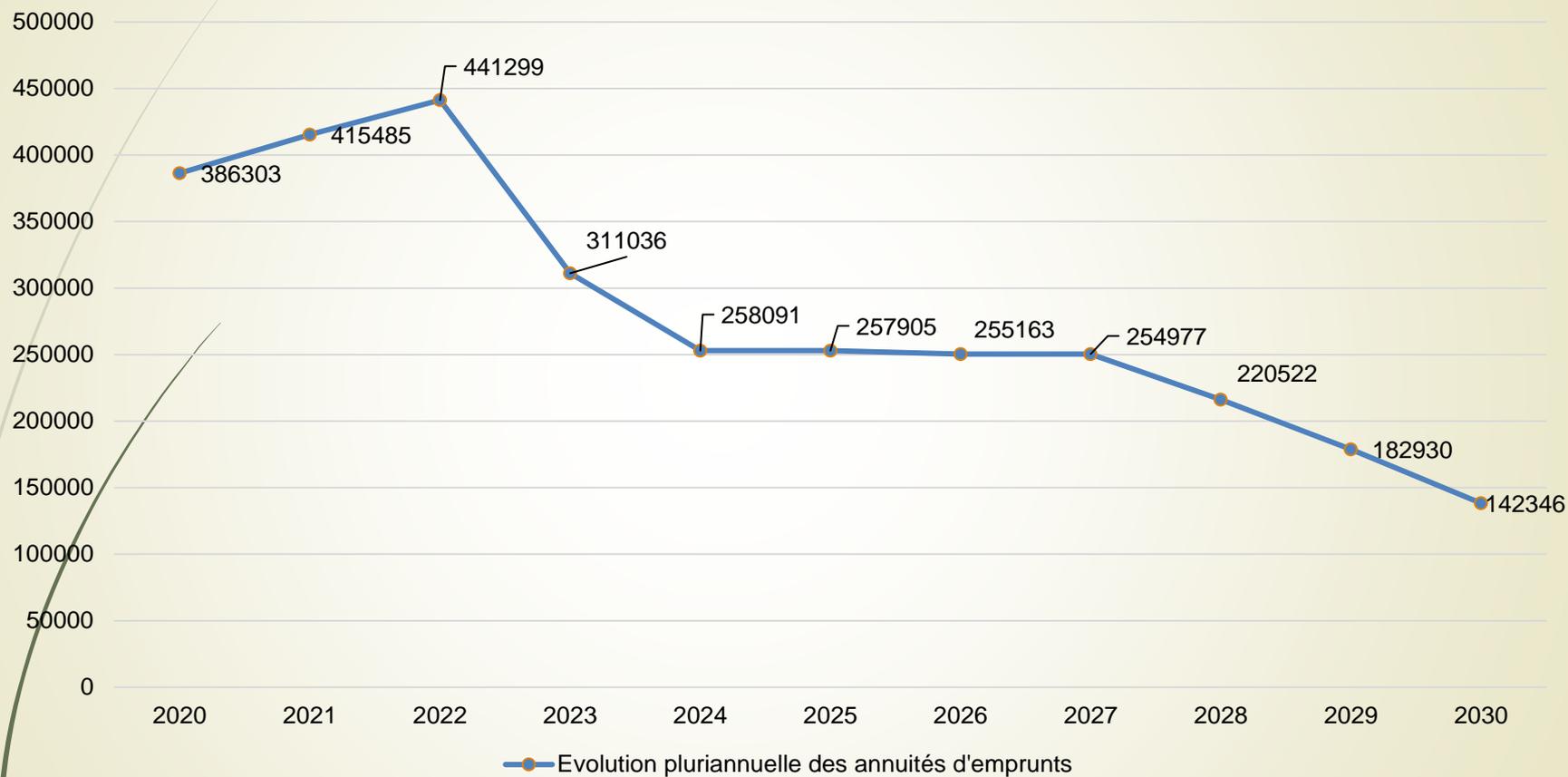
État de la dette au 1^{er} janvier 2025

18

Année	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Montant initial de l'emprunt	Capital restant du au 31/12/2025	Taux	Périodicité	Intérêts	Capital	Annuité	Échéance	Date dernière échéance
2014	Construction cantine	Caisse des Dépôts	35	900 000,00	702 570,53	variable - tx livret A+1	A	21 077,12	19 270,01	40 347,13	01/08	2049
				900 000,00	702 570,53							
2007	Travaux château MJC	Caisse d'épargne	20	450 000,00	93 586	4,85	A	4538,92	29 730,09	34 269,01	25/01	2027
2008	Travaux divers	Caisse d'épargne	20	460 000,00	131 086,89	5,51	A	7 222,84	30 183,90	37 406,74	25/05	2028
				910 000,00	224 6254,89			11 617,76	59 913,99	71 531,75		
2014	Construction cantine	Crédit agricole	20	300 000,00	178 209,86	3,88	A	6 914,54	14 926,06	21 840,60	15/5	2034
2006	Achat terrain	Caisse française de financement local	30	181 000,00	98 173,67	3,99	A	3 917,13	6 537,41	10 454,54	01/02	2036
2008	Emprunt renégocié	Caisse française de financement local	21	527 181,21	175 870,72	4,8	A	8 441,79	31 955,58	40 397,37	01/06	2029
2021	Emprunt rue saint Pierre	Caisse française de financement local	20	1 000 000,00	836 751,80	0,83	T	6 797,40	47 519,12	54 316,52	02/05/08/1 1	2041
2016	Travaux rue république	Caisse française de financement local	20	200 000,00	117 500	1,86	T	2 115,76	10 000,00	12 115,76	03/06/09/1 2	2036
				1 908 181,21	1 228 296,19			21 720,08	96 012,11	117 284,19		
2010	Travaux MJC	Caisse d'allocations familiales	15	38 333,00	2 555,58	0	A	0,00	2 555,53	2 555,53	2	2025
2017	Construction cantine	Caisse d'allocations familiales	15	63 032,00	29 414,96	0	A	0,00	4 202,13	4 202,13	1	2031
				101 365,00	31 970,54			0,00	6 757,66	6 757,66		
			TOTAL	4 119 546,21	2 365 719,21			61 025,50	196 879,88	257 905,38		

Evolution pluriannuelle des annuités d'emprunts

19



3) La fiscalité

Il est prévu de conserver des taux communaux en 2025 identiques à ceux votés par le conseil municipal en 2024, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 19,88 % (taux communal 2022) + 21,54 % (taux départemental 2020) = 41,42 % (nouveau taux de référence communal 2022),
- Taxe foncière (non bâti) : 41,82 %,
- Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 13,50 %.

III – Les perspectives et grandes orientations de la commune pour l'année 2025

21

1) Les objectifs généraux

- Ne pas augmenter les taux relatifs à la fiscalité locale afin de ne pas alourdir la charge des ménages,
- Maitriser les dépenses de fonctionnement par la poursuite des efforts de gestion engagés depuis plusieurs années,
- Adapter les charges du personnel aux besoins de la commune
- Assurer la qualité des services existants rendus à la population,
- Dégager des marges de manœuvre pour l'investissement permettant la poursuite de la remise à niveau de notre patrimoine et valoriser les bâtiments communaux,
- Recourir à l'emprunt de manière raisonnée et raisonnable,
- Maintenir le rythme des travaux de bâtiment du programme Ad'AP et de remise aux normes,
- Poursuivre les investissements générateurs d'économies de fonctionnement.

2) L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement

- ▶ Les recettes de fonctionnement prendront en compte la revalorisation des bases imposables de 1,7% qui compensera partiellement l'évolution des dépenses.
- ▶ Les dépenses prévisionnelles d'investissement reprendront en grande partie les opérations d'investissement déjà présentées au conseil municipal qui ont fait l'objet de demandes de subventions actuellement à l'étude auprès du Conseil Départemental, de l'État (contrat de ruralité, DETR, DSIL), du Conseil Régional.

3) La section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Chapitre 011 - Charges à caractère général

➤ Entretien des bâtiments

Poursuite des actions visant à améliorer l'état des bâtiments et équipements communaux, à mettre aux normes les bâtiments et à accroître la sécurité :

- Programme annuel de peinture dans les bâtiments communaux,
- Poursuite des travaux électriques suite aux vérifications périodiques obligatoires pour mise aux normes,
- Changement de la fenêtre du presbytère.

- **Actions dans le domaine de la voirie et des réseaux**
 - Entretien régulier de la voirie : campagne de purge et rebouchage,
 - Programme annuel des marquages au sol (passages piétons, bandes jaunes, zones bleues etc.) et signalétiques horizontales et verticales,
 - Renumérotation de rues.

- **Sécurité et mesures de police**
 - Convention de partenariat renouvelée avec la gendarmerie,
 - Recrutement d'un ASVP,
 - Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et achat de matériel correspondant aux besoins identifiés.

➤ Actions dans le domaine des espaces verts

- Continuité de la mise en place de copeaux de bois dans les massifs et création d'espaces minéralisés,
- Mise en place de l'éco-pâturage,
- Continuité du programme annuel d'élagage des arbres,
- Adaptation du fleurissement de la ville et maintien du fleurissement bi-annuel (compte tenu des conditions climatiques),
- Entretien de la pelouse du terrain de football et désherbage du domaine public,
- Entretien des espaces verts de la commune,
- Plantation d'arbres fruitiers,
- Décoration du parc de la mairie par thématique (Noël, Pâques, Halloween ...).

Communication

- Impression de 4 bulletins municipaux (12 pages ou 8 pages),
- Hébergement du site internet chez OVH,
- Communication via l'application City All.

Jeunesse

- Création d'un point d'accueil pour les adolescents en collaboration avec la Maison Pour Tous Les Clefs du Château
- Animation et mise en place des projets du Conseil municipal des enfants

- **Écoles**

- Crédit fournitures scolaires à 36 € par élève pour les 3 écoles,
- Crédit de 500 € par classe pour le budget bus,
- Aller-retour en bus à la piscine à 130€ T.T.C. possible prise en charge par l'ARC à compter de septembre 2025,
- Application de la convention pour le financement du RASED à hauteur de 25% pour Verberie,
- Renouvellement d'un budget voyage scolaire (sorties des deux classes de CM2 en Normandie),

- **Crèche**

- Achat de petits matériels de jeux et de puériculture,
- Mise en place d'un visiophone.

- **Restauration scolaire**

- Poursuite du développement du service Cuisine centrale,
- Convention d'entente intercommunale avec Béthisy Saint Pierre, St Sauveur, ...
- Renouvellement de la Convention avec la Maison pour Tous.

➤ Bibliothèque

- Maintien des crédits 2024 pour l'achat des ouvrages,
- Exposition d'artistes,
- Modernisation du mobilier,
- Ateliers d'arts créatifs,
- Festival des Contes d'Automnes,
- Atelier théâtre d'ombres,
- Lectures publiques,
- Participation aux Nuits de la lecture,
- Accueil d'auteurs,
- Soirées jeux de société.

► Animations, Culture, Commémorations

- Vœux du Maire aux Sautriauts,
- Repas des aîné(e)s et galette des rois,
- Expositions au château (jouets, trains électriques, ...),
- Commémorations du 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, 5 décembre, ...
- Inauguration du tableau Claude Carlier,
- Fête du printemps
- Fête de la musique,
- Exposition en plein air de l'Art en Chemin,
- Feu d'artifice de la fête nationale,
- Cinéma plein air,
- Forum des associations,
- Fête des bénévoles,
- Cadeaux de fin d'année aux aînés,
- Spectacle de Noël pour les enfants.



- **Assurances**

Assurance Flotte Auto : 6720,99 €,

Assurance Protection Fonctionnelle : 450,65 €,

Assurance Responsabilité Civile : 2 987,23 €,

Assurance Dommage aux biens : 27 590,60 €,

Assurance Protection Juridique : 972,47 €.

Soit un total pour l'année 2025 de 38 721,94 €, pour mémoire 37 713,06 € en 2024. Nouveau marché d'assurance selon la décision du maire n°5/2024.

Assurance Statutaire : 44 985,62 € (53 349,74 € en 2024) ce montant est imputé sur le chapitre 012 charges du personnel,

Chapitre 012 - Charges de personnel

- Recrutement de trois employés de restauration en septembre pour répondre aux besoins de la Cuisine et du nombre de repas à produire quotidiennement et d'un ASVP.

- Le montant du supplément familial augmente en raison du recrutement d'agents qui peuvent en bénéficier.

- Augmentation des taux des cotisations patronales CNRACL :
10% sur 4 ans ce qui représente une somme de 30 000 € de dépense par an.

- Vieillesse (CNRACL et IRCANTEC) – compte 6453

- Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) – compte 6332

- Centre de Gestion et CNFPT – compte 6336

Tableau des effectifs

Emplois permanents titulaires	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus
Directeur Général des Services	1	1
Rédacteur principal 2ème classe	1	1
Rédacteur	2	1
Adjoint administratif	3	3
Technicien principal 1ère classe	1	1
Agent de maîtrise principal	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	2	1
Adjoint technique principal 2ème classe	7	7
Adjoint technique	16	11
Educateur de jeunes enfants	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	3	3
Adjoint d'animation	1	1
ATSEM principal 1ère classe	1	1
ATSEM principal 2ème classe	3	1
Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	1
Adjoint territorial du patrimoine	1	1
Brigadier-chef principal	1	1
Gardien-Brigadier	1	0
TOTAL	48	38

Agents non titulaires	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus
Agent de Maîtrise	1	0
Adjoint technique	8	8
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0
Adjoint administratif	1	0
TOTAL	11	8

TOTAL GENERAL	59	46
----------------------	-----------	-----------

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

33

- **Indemnités des élus (compte 6531)** : Voté le 08 janvier 2025
- **Créances admises en non-valeur (compte 6541)**
Un crédit sera de nouveau prévu pour continuer à annuler les titres irrécouvrables sur exercices antérieurs.
- **Contributions aux organismes de regroupement (compte 65548)** : Cotisation pour le CNAS en cotisant pour les actifs.
- **Subvention au CCAS (compte 657362)** : Crédit prévu identique à 2024, soit 10 000 €.
- **Subventions aux associations (compte 6574)** : L'étude des dossiers de subventions sera scindée en quatre parties en fonction des bénéficiaires :
 - ▶ Associations locales,
 - ▶ Convention avec la Maison pour Tous, Les clefs du château,
 - ▶ GIPE,
 - ▶ Collège d'Aramont.

Imputation sur le compte 6574 des montants reversés aux associations sportives et culturelles de Verberie pour la poursuite de l'aide de 15 € accordée aux jeunes de moins de 18 ans qui s'inscrivent.

La commission des finances examinera chaque dossier de demande de subvention transmis par chaque association.

Chapitre 66 - Charges financières (compte 66111 - intérêts réglés à l'échéance)

- ▶ Aucun emprunt nouveau n'a été contracté en 2024,
- ▶ Le montant de l'annuité d'emprunt (capital) est de 196 879,88 €,
- ▶ Le remboursement des intérêts de la dette en 2024 s'élève à 61 025,50 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)

- **Fiscalité locale** : Revalorisation de 1,7 % des valeurs locatives cadastrales pour 2025

Le projet de budget est élaboré avec les données fiscales transmises à ce jour.

- **Allocation compensatrice versée par l'ARC (compte 73211)** : Montant fixé par délibération et arrêté à 1 065 339 €.
- **Dotation de solidarité communautaire (compte 73212)** : La dotation versée par l'ARC pour 2024 est de 39 936 €.
- **Contributions et participations versées par l'ARC (compte 747451)** : Contribution annuelle versée aux communes pour la distribution des documents de l'ARC : 0,17 € / foyer (avec modulation en fonction du nombre de documents à distribuer).

Montant de la contribution perçue en janvier 2025 pour 2024 : 5 924 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)

- **Taxe sur l'électricité (compte 73141)** : Pour information, 88 779,54 € ont été encaissés en 2024.
- **Dotations de l'État (comptes 74111, 741121)** : Dotation forfaitaire 113 860 € en 2024 et 65 538€ de dotation de solidarité rurale en 2024.
- **Participation de la CAF pour la crèche (compte 747888)** : Une dotation de 194 200,06 € sera versée par la CAF.
- **Revenus des immeubles (compte 752) - Location de salles** : Les locations des salles de Verberie en 2024 ont permis une recette de 36 152,68 €.

Revenu global des immeubles : 80 772,40€.

4) La section d'investissement

➤ Restes à réaliser

Dépenses :

...	Tiers	Objet	Compte	Mt. HT	Mt. TTC	Mt. Reste ...	Date
▶288	ATELIER 223	MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR CHATEAU D'A...	2031	6 180,00 €	6 798,00 €	3 630,00 €	21/03/2...
▶830	KOMPAN-01	REPLACEMENT DE L'AIRE DE JEUX DANS LA COUR DE LA CRECHE	21318	11 951,28 €	14 341,54 €	14 341,54 €	16/10/2...
▶832	MEDINGER ET FIL	REFECTION DE LA VOIRIE DU SQUARE DES MERLETS	2152	15 914,20 €	19 097,04 €	19 097,04 €	18/10/2...
▶843	CAUX SARL	REPRISE DES ASSISES DES 3 COLONNES EN BOIS DE L'ÉGLISE	2315	4 470,00 €	5 364,00 €	5 364,00 €	24/10/2...
▶845	CAUX SARL	TRAVAUX FACADE EXTERIEURE + PORTE INTERIEUR 4 VANTAUX DE L'ÉGLISE	2315	3 894,00 €	4 672,80 €	4 672,80 €	24/10/2...
▶850	ACOUCIBE	ETUDE D'IMPACT ACOUSTIQUE DE LA SALLE D'HONNEUR DU CHATEAU D'ARA...	2031	2 057,70 €	2 469,24 €	2 469,24 €	24/10/2...
▶884	DACHE BERNARD	CAMERA VIDEOPROTECTION PM ET MAIRIE	2158	1 746,18 €	2 095,42 €	2 095,42 €	05/11/2...
▶954	RPLB	REPLACEMENT DES APPLIQUES DE LA SALLE D'HONNEUR DU CHATEAU + VI...	21312	4 141,87 €	4 970,25 €	4 970,25 €	25/11/2...
▶10...	HENRI JULIEN	MATERIEL POUR LA CUISINE	2158	2 926,24 €	3 511,49 €	3 511,49 €	19/12/2...
▶10...	DACHE BERNARD	CAMERA VIDEOPROTECTION RUE JULIETTE ADAM	2158	5 987,61 €	7 185,13 €	7 185,13 €	23/01/2...
▶10...	SE60	REFECTION RUE DE LA CENDRIERE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DOS...	2312	191 632,98 €	229 959,58 €	229 959,58 €	23/01/2...
▶10...	SE60	ETUDE COMPLEMENTAIRE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE EM + EPR	2031	3 600,00 €	4 320,00 €	4 320,00 €	28/01/2...
▶10...	LEFRANC Cedric	MISE EN CONFORMITE ERP MAISON DES JEUNES DOSSIER N°7	21318	9 213,00 €	11 055,60 €	11 055,60 €	29/01/2...
▶10...	PIVETTA BATIMEN	INSTALLATION D UNE RAMPE PMR CHATEAU DOSSIER 2024-6	21314	53 020,00 €	63 624,00 €	63 624,00 €	29/01/2...
=		Total de la sélection		316 735,06 €	379 464,09 €	376 296,09 €	

➤ Restes à réaliser

Recettes :

	...	Tiers	Objet	Compte	Mt. HT []	Mt. TTC []	Mt. Reste ...	Date []
▶21	CONSEIL DEPARTE		INSTALLATION DES TOILETTES PMR EPR DOSSIER 2024-1	1313	2 311,00 €	2 311,00 €	2 311,00 €	29/03/2...
▶28	CONSEIL REGIONA		CAMERAS RUE JULIETTE ADAM DOSSIER 2024-9	1312	1 796,28 €	1 796,28 €	1 796,28 €	05/11/2...
▶31	ARCBA		ETUDE DE FAISABILITE A LA REALISATION DE LA CANTINE	13241	1 787,75 €	1 787,75 €	1 787,75 €	02/12/2...
▶35	TRESORERIE D-01		FCTVA -COMMUNES	10222	90 049,53 €	90 049,53 €	90 049,53 €	13/01/2...
▶37	PREFECTURE DE L		ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DE LA CENDRIERE DOSSIER 2024-4	13361	81 000,00 €	81 000,00 €	81 000,00 €	31/12/2...
▶38	CAF DE L'OISE		AIRE DE JEUX CRECHE DOSSIER 28	1313	7 866,56 €	7 866,56 €	7 866,56 €	23/01/2...
▶39	SE60		ETUDE COMPLEMENTAIRE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE EM + EPR	13151	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	29/01/2...
▶40	CAF DE L'OISE		MISE EN CONFORMITE ERP MAISON DES JEUNES 2024-7	1313	8 634,23 €	8 634,23 €	8 634,23 €	29/01/2...
▶41	PREFECTURE DE L		MISE EN CONFORMITE ERP MAISON DES JEUNES 2024-7	13361	2 070,95 €	2 070,95 €	2 070,95 €	29/01/2...
▶42	CONSEIL DEPARTE		INSTALLATION D UNE RAMPE PMR CHATEAU DOSSIER 2024-6	1313	19 087,00 €	19 087,00 €	19 087,00 €	29/01/2...
▶47	PREFECTURE DE L		INSTALLATION D UNE RAMPE PMR CHATEAU DOSSIER 2024-6	13361	21 208,00 €	21 208,00 €	21 208,00 €	30/01/2...
▶48	PREFECTURE DE L		INSTALLATION DES TOILETTES PMR EPR DOSSIER 2024-1	13361	4 533,75 €	4 533,75 €	4 533,75 €	30/01/2...
=			Total de la sélection		241 425,05 €	241 425,05 €	241 425,05 €	

➤ Demandes de subventions en cours

39

	Montant de l'opération H.T	Subventions demandées														Montant total subventions		Reste à charge commune	
		CD60		CR HDF		DETR		Fonds Vert		Fonds concours ARC		LEADER		CAF					
		%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€		
Remplacement structure jeu extérieure de la crèche	9 833,20 €													80%	7 866,56 €	7 866,56 €	20%	1 966,64 €	
Travaux mise en conformité ERP Maison des Jeunes	5 177,39 €					40%	2 070,96 €									2 070,96 €	60%	3 106,43 €	
Travaux mise en conformité ERP Maison des Jeunes (devis MAJ)	14 390,39 €													60%	8 634,23 €	8 634,23 €	40%	5 756,16 €	
Travaux accessibilité Château d'Aramont	53 020,00 €	36%	19 087,20 €			40%	21 208,00 €									40 295,20 €	24%	12 724,80 €	
Installation d'un WC adapté PMR école primaire des Remparts	10 075,00 €	26%	2 610,00 €			45%	4 533,75 €									7 143,75 €	29%	2 931,25 €	
Isolation préau école des Remparts	27 220,50 €	26%	7 070,00 €			44%	11 977,02 €									19 047,02 €	30%	8 173,48 €	
Enfouissement réseaux rue de la Cendrière	315 505,06 €	27%	85 545,47 €							16%	50 000,00 €					135 545,47 €	57%	179 959,59 €	
Aménagement rue de la Cendrière	376 233,00 €	31%	116 632,23 €			21,53%	81 000,00 €									197 632,23 €	47%	178 600,77 €	
Installation caméra rue Juliette Adam	5 987,61 €			20%	1 197,52 €											1 197,52 €	80%	4 790,09 €	
Rénovation énergétique groupe scolaire des Rempart	860 237,00 €								80%	688 190 €						688 190 €	20%	172 047 €	
Création d'une cuisine centrale	71 730,00 €	11%	7 173,00 €										69%	50 000,00 €		57 173,00 €	20%	14 557,00 €	
Remplacement 4 caméras vidéo protection	9 760,00 €	36%	3 513,60 €													3 513,60 €	64%	6 246,40 €	
Construction vestiaires stade football	300 000,00 €									50%	150 000,00 €					150 000,00 €	50%	150 000,00 €	
TOTAL	2 059 169,15 €		241 631,50 €		1 197,52 €		120 789,73 €		688 190 €		200 000,00 €		50 000,00 €		16 500,79 €	1 318 309,14 €		740 860,01 €	

Projets d'investissement 2025

40

- Nouveaux vestiaires au stade Francis Pagnier,
- Eco-pâturage sur 4 sites en ville,
- Parafoudre de l'église et de l'Espace Dagobert,
- Caméras intérieures Police Municipale et accueil de la mairie,
- Cuisine centrale (équipement, petit matériel et aménagement),
- Renforcement borne incendie rue du Port,
- Alarme intrusion à la Maison pour Tous et au Château,
- Passage en LED des feux tricolores,
- Isolation du préau de l'école des Remparts,
- Mise en place de chicanes rue Saint Nicolas,
- Démarrage de l'étude de requalification du parking du marché et de la mise en place d'un parcours découverte de la zone humide derrière la cantine suite à l'obtention de la subvention Redynamisation Centre-ville et Centre-bourg de la Région.



IV - La commune au sein de l'ARC

➤ Mutualisation

- Mutualisation des copieurs et de la téléphonie mobile avec la Direction des Services Informatiques. La téléphonie fixe est en cours de développement.
- Mutualisation du matériel évènementiel.

➤ Groupement de commande

- Attribution d'un marché pour les fournitures administratives
- Renouvellement du matériel informatique et fourniture de solutions numériques éducatives pour les écoles des communes de l'ARC

➤ Transports

- Transport ARC Express

➤ Assainissement

- Réfection du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la rue de la Cendrière.

GLOSSAIRE

Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmée	FNGIR	Fonds national de garantie individuelle. des ressources
CAF	Capacité d'autofinancement	FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises	GIPE	Groupement d'Intervention pour la Protection de l'Environnement
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
CMS	Constant Maturity Swap	IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
CSG	Contribution Sociale Généralisée	LF	Loi de Finances
DETR	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux	LFI	Loi de Finances Initiale
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement	LPFP	Loi de Programmation des Finances Publiques
DOB	Débat d'orientation budgétaire	LFR	Loi de finances Rectificative
DPV	Dotations politiques de la ville	PIB	Produit Intérieur Brut
DSIL	Dotations de Soutien à l'Investissement Local	PPCR	Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	SAGEBA	Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne
FB	Foncier bâti	TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA	TH	Taxe d'habitation
FNB	Foncier non bâti	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée